



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Bonaventure, tenue le mardi 6 avril 2021, à 19h00, sous la présidence de Guy Lavoie, maire.

Sont aussi présents, les conseillers Gilles Forcier, Raymond Paulhus, Gabriel Cheeney, Keven Trinque, René Belhumeur, ainsi que Jessy Grenier, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Absence de M. Pierre Pepin.

Quorum

Les membres du conseil formant quorum, la séance est déclarée régulièrement constituée.

2021-04-01

1.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de René Belhumeur, il est résolu, unanimement :

- d'adopter l'ordre du jour tel que lu, tout en gardant l'item « Varia » ouvert.

Prière

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal du 2 mars 2021
3. Correspondance

4. LÉGISLATION

4.1 Séance du 6 avril 2021 – À huis clos

5. ADMINISTRATION

- 5.1 Lecture et approbation des comptes
- 5.2 Entente relative à l'application de la politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics
- 5.3 Enseigne - Bureau municipal
- 5.4 Embauche – coordonnatrice en loisirs et développement local
- 5.5 Autorisation d'achat de portable et accessoires – mise en commun coordonnatrice en loisirs
- 5.6 Consentement autorisant l'implantation du 3-1-1 pour les juridictions téléphoniques et les tours cellulaires partagées pour la Ville de Drummondville
- 5.7 Inscriptions formations - ADMQ
- 5.8 Modification au règlement d'emprunt 326-2020
- 5.9 Remplacer système d'alarme et relier à la central le bureau municipal
- 5.10 Poste Canada – Cède l'entretien du kiosque postal à la municipalité
- 5.11 Autorisation remplacement de l'unité de climatisation et de chauffage central - Édifice municipal
- 5.12 Autorisation frais de branchement divers -Salle multifonctionnelle (bibliothèque)
- 5.13 Autorisation paiement de frais de défense – Mandat avocat Bélanger Sauvé



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 6.1 Rapport annuel an 8 / adoption
- 6.2 Délégation de compétence préventionniste

7. TRANSPORT ROUTIER – VOIRIE MUNICIPALE

- 7.1 Appel d'offre (SEAO) pour les travaux de voirie - 2e rang (TECQ)

8. AQUEDUC – ÉGOUT – MATIÈRES RÉSIDUELLES

- 8.1 Autorisation achat bacs noirs et bruns
- 8.2 Remplacement des coudes de décharge (3) et inspections des 4 stations de pompage

9. URBANISME

- 9.1 Constat d'infraction - Volet inspection
- 9.2 Demande d'exclusion présentée à la commission de protection du territoire agricole du Québec visant à exclure une partie du territoire située à l'intérieur de la zone agricole permanente afin de l'incorporer à l'intérieur du périmètre d'urbanisation

10. LOISIRS – CULTURES – ORGANISMES

- 10.1 Demande d'aide financière – Fonds de la ruralité de la MRC Drummond – Panneau numérique et de modifier l'entrée électrique
- 10.2 Demande assistance financière - Fête nationale
- 10.3 Dons

11. VARIA

- 12. Période de questions
- 13. Levée de la séance

ADOPTÉE

2021-04-02

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 MARS 2021

Sur proposition de Gilles Forcier, il est résolu, unanimement :

- d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenu le 2 mars 2021.

ADOPTÉE

3. CORRESPONDANCE

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la liste de la correspondance.

4. LÉGISLATION

2021-04-03

4.1 SÉANCE DU 6 AVRIL – À HUIS CLOS

Le conseil de la municipalité de Saint-Bonaventure, siège en séance ordinaire ce 6 avril 2021.

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.



Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

N° de résolution
ou annotation

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant les arrêtés ministériels numéro 2020-029 du 26 avril 2020 et 2020-049 du 4 juillet dernier qui établit que toute séance publique d'un organisme municipal doit être tenue sans la présence du public, mais doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance;

Sur proposition de Gabriel Cheeney, il est résolu, unanimement :

- Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer en personne en suivant les mesures sanitaires exigées par le gouvernement;
- La municipalité publicisera la séance sur le Facebook de la *Municipalité de Saint-Bonaventure*, ainsi que sur le site internet, dès que possible, par un enregistrement audio permettant de connaître la teneur des discussions entre les membres du conseil et le résultat des délibérations.

ADOPTÉE

5. ADMINISTRATION

5.1 LECTURE ET APPROBATION DES COMPTES

ADMQ	258.69 \$
AFFAIRES VISA DESJARDINS	1 790.92 \$
ATLANTIS POMPE STE-FOY INC.	20 808.87 \$
BANQUE SCOTIA	542.44 \$
BEAT OBERLI	317.50 \$
BÉLANGER SAUVÉ AVOCATS	5 736.35 \$
BELL CANADA	497.79 \$
BUREAU EN GROS	289.28 \$
CARL LABONTÉ	20 863.75 \$
CENTRE DU QUEBEC SANS FIL	130.00 \$
CENTRE SERV. SCOLAIRES DES CHÊNES	251.36 \$
CNH INDUSTRIAL CAPITAL	1 076.30 \$
DRAFAF ELECTRIQUE	1 717.73 \$
ÉNERGIES SONIC INC	667.44 \$
EUROFINS ENVIRONEX	142.85 \$
F.Q.M.	3 725.91 \$
FONDATION DU CEGEP DE DRUMMOND	400.00 \$
FRANCIS VINCENT	85.00 \$
GROUPE INFOPLUS.CA	15 836.25 \$
GROUPE TYT INC	682.50 \$
HYDRO QUEBEC	2 932.30 \$
INFO PAGE	184.20 \$
KODOO MOBILE	40.77 \$

2021-04-04



Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

N° de résolution
ou annotation

LA CAPITALE	3 832.94 \$
LA COOP AGRILAIT	173.77 \$
LE GROUPE DRUMCO CONSTRUCTION	27 747.82 \$
L'EXPRESS DRUMMONDVILLE	524.12 \$
M.R.C. DE DRUMMOND	12 936.84 \$
MARCHÉ ST-BONAVENTURE INC	15.00 \$
MARTECH SIGNALISATION INC	106.07 \$
MARTINE TESSIER	184.17 \$
MEGABURO	35.24 \$
MINISTRE DES FINANCES	931.68 \$
MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC	4 545.31 \$
PEINTURE PREFONTAINE INC	37.71 \$
PETITE CAISSE	344.81 \$
POMP - GILLES FORCIER	13.76 \$
POMP - STEPHAN LAVOIE	40.24 \$
POMP - SYLVAIN BELLEROSE	15.03 \$
PYROGAZ INC	364.47 \$
QUINTECH QUINCAILLERIE	876.56 \$
R.G.M.R. du BAS ST-FRANCOIS	4 866.06 \$
RECEVEUR GENERAL DU CANADA	1 539.05 \$
RESEAU BIBLIO CQLM	346.28 \$
ROBERT CHIASSE	315.00 \$
RREMQ	1 115.60 \$
SANIXEL INC	382.53 \$
SECURITE MASKA (1982) INC.	113.60 \$
SERVICES D'ENTRETIEN	498.42 \$
SOCIETE DE RECHERCHE SUR LE CANCER	100.00 \$
SOLUTIONS ZEN MÉDIA	102.04 \$
SONIC CO-OP CARTE	94.77 \$
TRANSPORT B. PAUL-HUS INC.	1 080.77 \$
UN À UN ARCHITECTES	873.81 \$
SALAIRE MARS 2021	16 656.32 \$

Sur proposition de Raymond Paulhus, il est résolu, unanimement :

- que ces comptes sont approuvés et soient payés.

ADOPTÉE

2021-04-05

5.2 ENTENTE RELATIVE À L'APPLICATION DE LA POLITIQUE D'INTÉGRATION DES ARTS À L'ARCHITECTURE ET À L'ENVIRONNEMENT DES BÂTIMENTS ET DES SITES GOUVERNEMENTAUX ET PUBLICS

Considérant qu'en vertu du décret no 955-96, adopté le 7 août 1996, le gouvernement a redéfini le contenu et le cadre de l'application de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics;

Considérant que cette politique s'applique aux ministères et organismes du gouvernement ainsi qu'aux personnes qui reçoivent une subvention de ces derniers



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

(ci-après appelés « le propriétaire ») pour la réalisation d'un projet de construction d'un bâtiment ou l'aménagement d'un site;

Considérant qu'afin de faciliter aux propriétaires l'application de la politique, le ministre a établi des procédures administratives qui prévoient, notamment, que les propriétaires s'engagent, par entente, à verser à la ministre les frais de fonctionnement des comités ad hoc constitués pour l'application de la politique, ainsi que les coûts afférents à l'administration des programmes d'intégration des arts;

Considérant que les sommes perçues des propriétaires en vertu de ces ententes sont notamment utilisées pour payer les honoraires des membres des comités ad hoc, le remboursement de leurs frais de déplacement et le paiement des diverses dépenses afférentes à l'administration de ces programmes;

Considérant qu'en vertu du décret no 315-2000, adopté le 22 mars 2000, le gouvernement a prévu la création d'un compte à fin déterminée pour l'application de la politique permettant le dépôt des sommes reçues, par la ministre, des propriétaires en vertu des ententes intervenues dans le cadre de l'application de la politique;

Sur proposition de Keven Trinqué, il est résolu, unanimement :

- Dans le cadre du projet de construction de la Bibliothèque municipale Desjardins, aux fins de l'application de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics, le propriétaire s'engage à verser à la ministre les frais de services administratifs de 931 \$ et le budget d'intégration de l'œuvre d'art de 6 208 \$ pour un total de 7 139 \$;
- Ce montant est payé à l'aide du règlement d'emprunt de la bibliothèque.

ADOPTÉE

2021-04-06

5.3 ENSEIGNE - BUREAU MUNICIPAL

Considérant la fermeture de la Caisse Desjardins de Saint-Bonaventure;

Sur proposition de Raymond Paulhus, il est résolu, unanimement que :

- D'accepter la soumission pour l'enseigne du bureau municipal de Saint-Bonaventure *d'Enseignes André* pour un montant de 2 395 \$ plus taxes, incluant les frais d'installation. Il est entendu que la Caisse Desjardins défraiera une partie des coûts avec la Municipalité.

ADOPTÉE

2021-04-07

5.4 EMBAUCHE – COORDONNATRICE EN LOISIRS ET DÉVELOPPEMENT

LOCAL

Considérant que la Municipalité de Saint-Bonaventure et la Municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham, ont obtenu une aide financière pour la mise en commun d'une ressource en loisirs auprès du Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du territoire;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

Considérant que des entrevues ont été réalisées et que les deux parties s'entendent à embaucher la même ressource;

Sur proposition de René Belhumeur, il est résolu, unanimement :

- d'autoriser l'embauche de Madame Maude Graveline au poste de coordonnatrice en Loisirs et développement local pour la Municipalité de Saint-Bonaventure et la Municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham;
- Que son entrée en poste soit rétroactive au 22 mars 2021.

ADOPTÉE

2021-04-08

5.5 AUTORISATION D'ACHAT DE PORTABLE ET ACCESSOIRES – MISE EN COMMUN COORDONNATRICE EN LOISIRS

Sur proposition de Gilles Forcier, il est résolu, unanimement :

- d'autoriser l'achat d'un portable Lenovo au coût maximal de 1 200 \$ plus taxes, tel que soumissionné par Groupe Infoplus;
- de payer les frais à part égale avec la Municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham considérant que nous partageons cette ressource grâce à la subvention obtenue dans le cadre de l'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale.

ADOPTÉE

2021-04-09

5.6 CONSENTEMENT AUTORISANT L'IMPLANTATION DU 3-1-1 POUR LES JURIDICTIONS TELEPHONIQUES ET LES TOURS CELLULAIRES PARTAGEES POUR LA VILLE DE DRUMMONDVILLE.

Considérant que la Ville de DRUMMONDVILLE implante un service téléphonique 3-1-1 pour ses citoyens et qu'elle a mandaté CITAM, une division de CAUCA, pour l'accompagner dans cette démarche;

Considérant que nous avons pris connaissance du document contexte et explications et que nous comprenons les tenants et aboutissants;

Considérant que le présent consentement satisfait les exigences de l'ordonnance de télécom 2004-71 et de la décision de télécom 2008-61 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC);

Considérant que les appels faits au 3-1-1 pour la municipalité de SAINT-BONAVENTURE seront réacheminés vers notre municipalité;

Sur proposition de René Belhumeur, il est résolu, unanimement :

- D'autoriser la Ville de DRUMMONDVILLE et les fournisseurs de services en télécommunications afin que les juridictions et les tours cellulaires partagées avec notre municipalité soient configurées de sorte que les appels faits au 3-1-1 soient acheminés à la Ville de DRUMMONDVILLE;



Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

N° de résolution
ou annotation

- Que la présente résolution sera acheminée à la division CITAM de CAUCA, organisation mandatée par la Ville de DRUMMONDVILLE pour la représenter.

ADOPTÉE

2021-04-10

5.7 INSCRIPTIONS FORMATIONS - ADMQ

Sur proposition de Gabriel Cheeney, il est résolu, unanimement :

- d'autoriser les frais d'inscription pour un webinaire au montant 125 \$ de la directrice générale et l'adjointe administrative pour assister à un webinaire qui aura pour sujet la comptabilité le 3 juin 2021 dès 9h;
- d'autoriser l'inscription pour un webinaire gratuit de la Directrice générale pour assister à une formation qui a pour sujet : " *Les responsabilités et les obligations du trésorier dans le cadre d'une élection*" qui aura lieu le 31 août 2021 à 10h.

ADOPTÉE

2021-04-11

5.8 MODIFICATION AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 326-2020

Sur proposition de Gilles Forcier, il est résolu, unanimement :

- de modifier l'article 2 du règlement 326-2020 est remplacé par le suivant :

ARTICLE 2. Le conseil est par le présent règlement autorisé à faire exécuter les travaux prévus au programme « Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) - Année 1 » consistant à la réfection du 4e Rang et du Rang du Bassin, selon les plans et devis préparés par la FQM, pour un montant maximum de 830 000 \$ tel qu'il appert de l'annexe A jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

- de modifier l'article 3 du règlement 326-2020 est remplacé par le suivant :

ARTICLE 3. Le conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 830 000 \$ pour les fins du présent règlement, cette somme incluant le coût des travaux, les honoraires professionnels, les imprévus et les taxes nettes.

ADOPTÉE

2021-04-12

5.9 REMPLACER SYSTEME D'ALARME ET RELIER A LA CENTRAL LE BUREAU MUNICIPAL

Considérant que la Caisse Desjardins ne fait plus partie de l'immeuble du bureau municipal;

Considérant que nous avons l'opportunité de défrayer des coûts annuels pour le système d'alarme à la baisse, tel que démontré lors de la réception de soumissions;

Sur proposition de Keven Trinque, il est résolu, unanimement :



Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

N° de résolution
ou annotation

- d'autoriser les frais d'installation pour le remplacement système d'alarme et relier à la central le bureau municipal auprès de la compagnie Communications RCL au montant de 1 871,52 \$ plus taxes;
- de défrayer le tarif annuel de 135 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

2021-04-13

5.10 POSTES CANADA – CÈDE L'ENTRETIEN DU KIOSQUE POSTAL À LA MUNICIPALITÉ

Considérant que Postes Canada avait convenu, par le numéro de résolution 156-91 en 1991, qu'elle était responsable de l'entretien du mini-parc du kiosque postal (bâtisse et structure de base);

Considérant que celle-ci désire céder l'entretien de la bâtisse et de la structure de base à la municipalité;

Considérant qu'elle s'engage à remplacer les poutres de bois qui sont désuètes ce printemps avant de mettre fin à l'entente;

Sur proposition de Raymond Paulhus, il est résolu, unanimement :

- d'accepter que la Municipalité de Saint-Bonaventure reprenne l'entière responsabilité de l'ensemble du kiosque postal, après l'exécution des travaux par Postes Canada, tel que convenu.

ADOPTÉE

2021-04-14

5.11 AUTORISATION REMPLACEMENT DE L'UNITÉ DE CLIMATISATION ET DE CHAUFFAGE CENTRAL - ÉDIFICE MUNICIPAL

Sur proposition de René Belhumeur, il est résolu, unanimement :

- d'autoriser les frais pour l'achat et le remplacement de l'unité de climatisation et de chauffage central au bureau municipal auprès de Ventilation Mécanair au coût de 10 650 \$ plus taxes;
- de financer cette dépense par le surplus accumulé libre.

ADOPTÉE

2021-04-15

5.12 AUTORISATION FRAIS DE BRANCHEMENT DIVERS -SALLE MULTIFONCTIONNELLE (BIBLIOTHÈQUE)

Sur proposition de Gabriel Cheeney, il est résolu, unanimement :

- d'autoriser le déplacement et le branchement du panneau incendie de la salle multifonctionnelle;
- d'autoriser le branchement de prises DATA pour la connexion internet et téléphonie;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

- d'ajouter la détection vol – intrusion au système d'alarme;
- d'accepter les frais, tel que soumissionné par *Communications RCL*, pour un maximum de 6 000 \$;
- de financer cette dépense par le surplus accumulé libre;
- d'abroger la résolution 2021-03-09.

ADOPTÉE

2021-04-16

5.13 AUTORISATION PAIEMENT DE FRAIS DE DÉFENSE– MANDAT AVOCAT BÉLANGER SAUVÉ

Sur proposition de Keven Trinqué, il est résolu, unanimement :

- d'assumer les frais de défense de Monsieur Guy Lavoie et de Madame Jessy Grenier pour les constats d'infraction émis par le Directeur général des élections et de nommer le cabinet Bélanger Sauvé pour les représenter.

ADOPTÉE

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2021-04-17

6.1 RAPPORT ANNUEL AN 8 / ADOPTION

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, « toute autorité locale ou régionale et toute régie inter municipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doit adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de son année financière, soit le 31 mars, un rapport d'activités pour l'exercice précédent... »;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Bonaventure a transmis son rapport annuel à la MRC de Drummond puisque celle-ci a convenu avec le ministère de la Sécurité publique qu'elle entendait lui transmettre le Rapport annuel des activités en matière de Sécurité incendie avant le 31 mars 2021, ce rapport présentant l'état d'avancement des activités entre les mois de janvier et décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE, d'une part, les membres du comité de Sécurité incendie de la MRC ont validé le rapport et en recommandent l'adoption au conseil des maires, et que d'autre part, le conseil des maires l'a adopté à la séance du 10 mars 2021;

Sur proposition de Gilles Forcier, il est résolu, unanimement :

- DE PROCÉDER à l'adoption du Rapport annuel An 8 des activités en matière de sécurité incendie 2020;
- DE TRANSMETTRE au ministre de la Sécurité publique un exemplaire, du Rapport annuel An 8 des activités en matière de sécurité incendie 2020 de la MRC de Drummond ainsi que de la présente résolution.

ADOPTÉE



Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

N° de résolution
ou annotation
2021-04-18

6.2 DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE PRÉVENTIONNISTE

Considérant que la Municipalité de Saint-Bonaventure désire mettre fin à l'entente de délégation de compétence à l'égard des services d'un préventionniste avec la municipalité de Saint-Guillaume, Saint-Edmond-de-Grantham et Saint-Pie-de-Guire;

Considérant que Mme Diane Martineau, directrice générale de la Municipalité de Saint-Guillaume, a été informée de l'intention de la Municipalité de Saint-Bonaventure depuis janvier 2021;

Sur proposition de René Belhumeur, il est résolu, unanimement :

- De mettre fin à l'entente de délégation de compétence à l'égard des services d'un préventionniste avec les municipalités de Saint-Guillaume, Saint-Edmond-de-Grantham et Saint-Pie-de-Guire.

ADOPTÉE

7. TRANSPORT ROUTIER – VOIRIE MUNICIPALE

2021-04-19

7.1 APPEL D'OFFRE (SEAO) POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE - 2E RANG (TECQ)

Sur proposition de Raymond Paulhus, il est résolu, unanimement :

- de procéder à un appel d'offres public par le biais du site internet SEAO (Système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec) et de mandater Jessy Grenier, Directrice générale à faire la demande de soumission pour effectuer les travaux de voirie sur le 2^e Rang.

ADOPTÉE

8. AQUEDUC – ÉGOUT – MATIÈRES RÉSIDUELLES

2021-04-20

8.1 AUTORISATION ACHAT BACS NOIRS ET BRUNS

Sur proposition de Gabriel Cheeney, il est résolu, unanimement :

- d'autoriser l'achat de 14 bacs noirs de 360 litres auprès de la Régie-du-bas-Saint-François au montant de 1 190 \$ plus taxes;
- d'autoriser l'achat de 11 bacs bruns de 240 litres, auprès de Gestion USD Inc. au montant de 807,40 \$ plus taxes.

ADOPTÉE



Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

N° de résolution
ou annotation

2021-04-21

8.2 REMPLACEMENT DES COUDES DE DÉCHARGE (3) ET INSPECTIONS DES 4 STATIONS DE POMPAGE

Sur proposition de Gilles Forcier, il est résolu, unanimement:

- de mandater la compagnie *MEI Assainissement* pour le remplacement des trois (3) pieds de pompes des stations d'épuration et l'inspection des quatre (4) stations de pompage existantes pour un montant approximatif de 3 500 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

9. URBANISME

2021-04-22

9.1 CONSTAT D'INFRACTION - VOLET INSPECTION

Considérant que l'inspecteur en bâtiment et en environnement, doit effectuer des inspections sur le territoire des municipalités ayant une entente avec la MRC, au niveau de l'inspection ;

Considérant que les inspections permettent de constater des infractions aux divers règlements en vigueur ;

Considérant que l'inspecteur en bâtiment et en environnement a le pouvoir de faire respecter la réglementation en vigueur ;

Considérant que l'inspecteur en bâtiment et en environnement est responsable de préparer les avis d'infraction relativement aux règlements qu'il applique, de les transmettre et d'en faire le suivi;

Considérant le protocole d'entente intermunicipale entre la MRC de Drummond et la municipalité de Saint-Bonaventure concernant les services d'inspection;

Sur proposition de Raymond Paulhus, il est résolu, unanimement :

- D'autoriser l'inspecteur en bâtiment et en environnement à signer et à délivrer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Bonaventure un ou des constats d'infractions.

ADOPTÉE

2021-04-23

9.2 DEMANDE D'EXCLUSION PRÉSENTÉE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC VISANT À EXCLURE UNE PARTIE DU TERRITOIRE SITUÉE À L'INTÉRIEUR DE LA ZONE AGRICOLE PERMANENTE AFIN DE L'INCORPORER À L'INTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE D'URBANISATION

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Bonaventure demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'exclure de la zone agricole permanente, une superficie d'environ 2,54 ha dans le but de permettre la réalisation d'un développement résidentiel à l'intérieur du périmètre d'urbanisation. Les lots visés et l'argumentaire sont



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

décrits au rapport préparé par Les Services EXP Inc., daté du 25 février 2021 et joint à la présente;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Bonaventure doit entreprendre les démarches nécessaires afin d'assurer son développement dans les prochaines années;

CONSIDÉRANT QUE la demande est primordiale pour le développement futur de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à permettre l'agrandissement du périmètre d'urbanisation afin de créer un secteur résidentiel;

Considérant que le secteur visé a une superficie totale d'environ 3,26 ha, situé sur une partie du lot 6 330 961 du cadastre du Québec et sur le lot 5 020 104 du cadastre du Québec, circonscription foncière Nicolet, sur le territoire de la Municipalité de Saint-Bonaventure, tel que décrit au rapport préparé par Les Services EXP inc, daté 25 février 2021;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'exclusion est le résultat d'une planification rigoureuse de son territoire dans le but d'optimiser les espaces vacants à développer;

CONSIDÉRANT QUE ce projet constitue le prolongement logique de la trame urbaine;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse de la disponibilité des espaces vacants en zone blanche n'a pas permis de trouver suffisamment de terrains pour couvrir les futures demandes en espaces résidentiels à court terme;

CONSIDÉRANT QUE le site visé est contigu à la zone blanche et qu'une partie de la propriété est déjà incluse à l'intérieur de la zone blanche et du périmètre d'urbanisation;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité va desservir le nouveau secteur avec un service d'égout et que diminuera la superficie minimale des terrains sera de 1 500 m²;

CONSIDÉRANT QUE la densité du projet résidentiel possédant un service (égout) est de 4,6 logements à l'hectare;

CONSIDÉRANT QUE la demande favorise un développement harmonieux de son territoire et non un développement éparpillé;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a analysé plusieurs sites potentiels et qu'elle a choisi le site ayant le moins d'impacts pour l'agriculture;

CONSIDÉRANT l'effet positif sur le développement et les conditions socioéconomiques de la région;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne met pas en péril l'homogénéité du milieu agricole;

CONSIDÉRANT QUE le projet minimise les conséquences sur les activités agricoles existantes et sur le développement des activités agricoles;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

CONSIDÉRANT QUE la superficie demandée ne met pas en péril la viabilité d'un producteur agricole;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'exclusion vise une superficie de 2,54 ha;

CONSIDÉRANT QUE le projet nécessitera une modification du schéma d'aménagement de la MRC de Drummond et au plan et règlements d'urbanisme de la Municipalité advenant une décision favorable de la Commission;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les orientations gouvernementales en matière de protection et de développement durable des activités agricoles en zone agricole permanente;

Sur proposition de Keven Trinque, il est résolu, unanimement :

- Que ce Conseil appuie la demande d'exclusion et recommande son acceptation par la Commission de protection du territoire agricole du Québec, le tout comme amplement décrit dans le document préparé par Les Services EXP Inc, daté du 25 février 2021 et autorise la Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Jessy Grenier, à signer le document pour et au nom de la Municipalité de Saint-Bonaventure.

ADOPTÉE

10. LOISIRS

2021-04-24

10.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – FONDS DE LA RURALITÉ DE LA MRC DRUMMOND – PANNEAU NUMÉRIQUE ET DE MODIFIER L'ENTRÉE ÉLECTRIQUE

Considérant que de nombreuses activités sont organisées par l'un ou l'autre des comités/organismes et cela implique que ces diverses activités se doivent d'être annoncées et publicisées;

Considérant que la technologie a déjà bien évolué depuis 2014, et que celui-ci est maintenant très désuet (lumières brûlées (plus disponibles auprès du fournisseur), ses couleurs de publication restreintes, sa qualité de pixel et son capteur de luminosité auto étant vacant occasionnent un éclairage de nuit inapproprié);

Sur proposition de Gilles Forcier, il est résolu, unanimement :

- que la Municipalité de Saint-Bonaventure autorise le dépôt d'une demande d'aide financière de 25 000 \$ auprès du Fonds de la ruralité de la MRC de Drummond pour le projet d'achat d'un nouveau panneau numérique et de modifier l'entrée électrique de celui-ci;
- que Madame Jessy Grenier, Directrice générale, soit autorisée à signer la demande d'aide financière ainsi que tout document ou entente relativement à la réalisation dudit projet.

ADOPTÉE



Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

N° de résolution
ou annotation

2021-04-25

10.2 DEMANDE ASSISTANCE FINANCIÈRE - FÊTE NATIONALE

Considérant qu'une demande d'assistance financière dans le cadre du *Programme d'assistance financière aux manifestations locales* de la Fête nationale du Québec doit être déposée;

Considérant que le Comité des Loisirs St-Bonaventure Inc., au sein duquel œuvre le comité de la Fête Nationale, est l'organisme désigné par la Municipalité de Saint-Bonaventure pour organiser les festivités de la Fête nationale du Québec 2021;

Sur proposition de Gabriel Cheeney, il est résolu, unanimement :

- de mandater Maude Graveline, coordonnatrice en Loisirs et développement local, pour faire la demande de financement, au nom du Comité des loisirs de St-Bonaventure Inc., auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois et/ou de la SSJB Centre-du-Québec, pour l'organisation de la Fête Nationale du Québec — édition 2021.

ADOPTÉE

2021-04-26

10.3 DONS

Sur proposition de René Belhumeur, il est résolu, unanimement :

- de verser la somme de 50 \$ à titre de don pour l'année 2021 à la Fondation Leucan.

ADOPTÉE

11. VARIA

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

2021-04-27

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Raymond Paulhus, il est résolu, unanimement :

- de lever la séance à 19 h 43.

ADOPTÉE

Guy Lavoie, Maire

Jessy Grenier, Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Jessy Grenier, Directrice générale et secrétaire-trésorière

« Je, Guy Lavoie, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».